

D2025-125

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept du mois de décembre, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 10 décembre 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JOURDY Isabelle, SOLELIS Vérène, BIGOURET-DENAES Christine, COURNOL Stéphane, GAZET André, COQUEL Isabelle, DOCHEZ Alain, MEYER Jean-Luc, BUONOCORE Jacqueline, MINGUET Géraldine, CANAVEIRA Antonio, JALLEY Philippe, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe.

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Sébastien BOYER

Procurations : Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Jean-Louis CELSE à Isabelle COQUEL

Virginie MICHEL à Stéphane COURNOL

Arnaud BELZANNE à Isabelle JOURDY

Bruno TIRADON à Vérène SOLELIS

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 25

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 22 dont 5 procurations

M. le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Budget principal - Décision modificative n°5 - Constitution d'une provision - SAS des Thermes

Rapporteur : Mme Vérène SOLELIS, 3ème adjointe

Depuis l'adoption du vote du budget primitif 2025 par délibération n°D2025-024, pour le budget général de la ville de Royat, des éléments complémentaires sont à prendre en compte pour ajuster les crédits budgétaires prévus.

D2025-125

VIREMENTS DE CREDITS DE FONCTIONNEMENT – CONSTITUTION D'UNE PROVISION POUR RISQUES

Compte-tenu de l'émission des titres de recettes à l'attention de la SAS des Thermes de Royat, venant solder la fin du contrat de délégation de service public relatif à la gestion et l'exploitation de l'établissement thermal et de Royatonic, en date du 29/09/2025, pour un montant total HT de **1 617 801.84€**,

Compte-tenu de la requête en annulation de ces titres, déposée au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand en date du 05/11/2025, par la SAS des Thermes de Royat,

Vu l'article R. 2321-2 du code général des collectivités territoriales obligeant à constituer une provision pour risques et charges, dès lors qu'un contentieux est ouvert,

Il est proposé au Conseil Municipal de provisionner au compte 6815, la somme de **1 617 801.84 €** en procédant à un virement de crédits depuis les comptes 657381 et 65888, auxquels il avait été prévu le règlement des stocks dus à la SAS des Thermes et de la subvention exceptionnelle à reverser à l'EPL Royat ThermoTonic.

VIREMENTS DE CREDITS D'INVESTISSEMENT – ACHAT MATERIEL DE RESTAURATION COLLECTIVE

Il est nécessaire de procéder à l'achat de matériel électroménager et d'aménagement du service de restauration collective. Un virement de crédits doit être effectué pour disposer des crédits suffisants, pour un montant total de **8 000 €**.

Des travaux de réfection de voirie au Breuil sont prévus mais les crédits inscrits initialement s'avèrent insuffisants. Il convient d'ajouter **23 670 €** au compte 2151.

De plus, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a attribué une subvention de **300 000 €** à la commune dans le cadre des travaux de construction de la Maison de l'Enfance. Il y a lieu de procéder à un virement de crédits du compte 1641 (Emprunt) au compte 1322 (subvention Région).

Compte tenu de ces éléments, la décision modificative n°5 du budget général comporte les écritures suivantes :

D2025-125

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-657381-020 : Subventions de fonctionnement aux autres éts publics locaux	1 382 905.04 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-020 : Autres charges diverses de gestion courante	234 896.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	1 617 801.84 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6815-020 : Dot. aux prov. pour risques et charges de fonctionnement	0.00 €	1 617 801.84 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	0.00 €	1 617 801.84 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	1 617 801.84 €	1 617 801.84 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-1322-4221 : Subv. non transf. Régions	0.00 €	0.00 €	0.00 €	363 000.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	363 000.00 €
R-1641-2022-01-4228 : CREATION D UNE MAISON DE L'ENFANCE	0.00 €	0.00 €	363 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	0.00 €	363 000.00 €	0.00 €
D-2041512-020 : Subv GFP de rattach. - Bâtiments et installations	31 670.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	31 670.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2128-281 : Autres agencements et aménagements	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2151-30 : Réseaux de voirie	0.00 €	23 670.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-281 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	31 670.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	31 670.00 €	31 670.00 €	363 000.00 €	363 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *d'adopter la décision modificative n°5 du budget général selon les éléments développés ci-dessus.*

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures.
 Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance